Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20261027-20261004-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 10

Le 27 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Mickaël LE GOUÉ, suivant convocation transmise le jeudi 29 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BEAUDOUX Edith, BLOYET Anita, DANION Jérôme, DEVAL Caroline, DINOT Pascal, DUBOIS Florent, LE GOUÉ Mickaël, RENAULT Cédric
Excusé ayant donné procuration : ROBIN RAYNARD Stéphanie à BLOYET Anita, ROUSSEAU Hervé à LE GOUÉ Mickaël

Secrétaire de séance : DINOT Pascal

DÉLIBÉRATION 2026-10-04

CENTRE DE GESTION DU MORBIHAN (CDG56) : RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AU 1ER JANVIER 2027

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 452-40 à L. 452-48 relatifs aux missions facultatives des centres de gestion ;
VU les modèles de conventions types proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG56) pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032.
Considérant que le Centre de Gestion du Morbihan (CDG56) propose aux collectivités territoriales et établissements publics du département un ensemble de services d'appui, d'expertise et de gestion des ressources humaines ;
Considérant l'échéance des conventions en cours au 31 décembre 2026 et la nécessité de renouveler l'adhésion de la commune aux prestations de services du CDG56 à compter du 1er janvier 2027 afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux et de la gestion du personnel ;
Considérant les conditions administratives, techniques et financières définies dans les conventions présentées par le CDG56 ;

M. le Maire propose de valider les conventions ci-dessous :

- Convention de moyens d'accès aux services facultatifs (convention-cadre donnant accès au groupement de moyens et aux expertises métiers du CDG56);

- Convention Médecine professionnelle et préventive (suivi médical des agents, surveillance médicale particulière, visites de reprise/pré-reprise et actions en milieu de travail);

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215602301-20261027-20261004-DE

- Convention ACFI (mise à disposition d'un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection en santé et sécurité au travail) ;

- Convention Médiation (mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire - MPO, de la médiation à l'initiative du juge ou des parties pour le règlement amiable des litiges RH);

- Convention Intérim / Remplacement (mise à disposition de personnel intérimaire pour pallier l'indisponibilité d'agents, pourvoir aux vacances temporaires d'emploi ou faire face à des surcroîts d'activité) ;

- Convention Paie (traitement et calcul de la paie des agents et des indemnités des élus, réalisation des déclarations sociales nominatives - DSN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement des conventions à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan (CDG56) à compter du 1er janvier 2027 pour une durée expirant le 31 décembre 2032, portant sur les missions suivantes :

  · Convention de moyens d'accès aux services facultatifs ;

  · Convention pour la réalisation de la prestation Paie

  · Convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive ;

  · Convention pour la mise en œuvre de la mission d'inspection santé et sécurité au travail (ACFI) ;

  · Convention pour la mise en œuvre de la médiation (dont la Médiation Préalable Obligatoire - MPO) ;

  · Convention de mise à disposition de personnel du service Intérim / Remplacement ;

- DÉCIDE que les contributions financières correspondantes seront calculées sur la base des tarifs fixés annuellement par le Conseil d'Administration du CDG56 et payées après service fait.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document s'y rapportant,

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 27 octobre 2026

La présidence de séance,
Mickaël LE GOUÉ

Le secrétariat de séance,
Pascal DINOT